



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
ET
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Rectorat

Division
Inspection
pédagogique
régionale

Dossier suivi par
Les IA-IPR-EPS

4, rue de la
Houssinière
B.P. 72616
44326 NANTES
Cedex 3

Nantes, le 08 mai 2020

Madame et Messieurs les Inspecteurs d'Académie –
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux d'Éducation Physique
et Sportive

À
Mesdames et Messieurs, les Enseignants d'Éducation
Physique et Sportive

S/C de Mesdames les Cheffes et Messieurs les Chefs
d'établissement

S/C de Mesdames les Inspectrices et Messieurs les
Inspecteurs d'Académie, Directrices et Directeurs
Académiques des Services Départementaux de l'Éducation
Nationale.

Objet : Reprise de l'enseignement de l'EPS en période de déconfinement progressif

Madame, Monsieur,

Par votre engagement et votre initiative, vous avez su innover et vous impliquer dans l'accompagnement et la continuité pédagogique de vos élèves. Les documents et réflexions qui nous ont été spontanément communiqués en témoignent. Nous tenons donc tout d'abord à saluer votre capacité d'adaptation dans ces conditions si particulières qui modifient notre quotidien de vie et de travail.

Nous devons à présent concevoir l'enseignement de l'EPS dans un contexte sanitaire qui évolue et s'oriente vers un processus progressif de déconfinement scolaire. Parmi les enjeux qui nous animent persistent ceux du lien entre les élèves et l'école, la place importante accordée au corps, à la préservation et l'entretien d'une santé biologique, physique et psychique, autant que l'autonomie dans sa gestion.

La diversité des quotidiens des élèves pendant ces dernières semaines amène à soulever plusieurs points de vigilance. Un état des lieux des possibilités des jeunes dont vous avez la charge peut être réalisé ainsi qu'une remise en activité progressive, selon leurs besoins, leurs possibilités, tant sur les plans physique que psychique. Le retour à une sensibilité corporelle, l'estime de soi, les aspects motivationnels, ludiques, sociaux, dans le cadre d'une pratique accessible à tous, d'intensité modérée, demeurent des enjeux partagés dans le contexte qui s'ouvre à nous, et sans doute plus encore pour les élèves les plus fragiles.

Votre action s'inscrit dans le cadre du protocole sanitaire national transmis aux établissements et des textes qui l'accompagnent¹. En lien étroit avec votre chef d'établissement, sa lecture collective fait l'objet d'une déclinaison locale et d'une mise en œuvre concertée pour l'EPS.

Des organisations spécifiques, orchestrées par votre direction, vont être retenues pour chaque établissement : la constitution de groupes spécifiques, l'alternance des temps de travail à partir d'un emploi du temps reconfiguré constituent des éléments importants à prendre en compte. Cette nouvelle réalité invite à la poursuite de la réflexion collective sur les conditions et la nature de l'enseignement de l'EPS, en présentiel, comme de sa poursuite en distanciel, dans le cadre de la continuité pédagogique initiée. Votre capacité à communiquer et à être force de proposition au sein de l'établissement, reste une des meilleures solutions pour permettre une définition adaptée de l'EPS pour votre public d'élèves.

¹ <https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-informations-et-recommandations-pour-les-etablissements-scolaires-et-les-274253>

Afin de vous accompagner dans votre réflexion, nous vous proposons un ensemble de points à interroger :

Les conditions sanitaires : Les différents partenaires, municipalités et les collectivités territoriales, peuvent vous permettre de répondre à quelques interrogations, notamment matérielles, pour déterminer un état des lieux des espaces envisageables pour les pratiques et les règles de fonctionnement susceptibles d'être mises en place. Plus largement, il faut pouvoir continuer à faire preuve d'adaptabilité dans la sélection des espaces requis, parfois inhabituels, mais qui facilitent la gestion des groupes et leur circulation. La mise en œuvre des recommandations sanitaires imposées (gestes barrières : masque et/ou distanciation sociale - désinfection des mains ...), mais également celles dédiées plus spécifiquement à la pratique physique (pas de change - distance adaptée à la vitesse de déplacement - usage exclusif de matériel personnel, ou seulement manipulé par l'enseignant, ou encore systématiquement désinfecté - espaces d'activité extérieurs privilégiés ou largement ventilé entre autres) nécessite l'élaboration d'un protocole concerté, partagé et porté à la connaissance de votre direction. À ce protocole, il faut pouvoir penser à votre propre sécurité sanitaire. Nous travaillons à l'élaboration d'une synthèse des recommandations sanitaires spécifiques pour l'EPS qui vous permettra de procéder à l'auto-analyse de votre protocole. Celui-ci vous sera communiqué au cours de la semaine du 11 mai.

L'état des lieux des possibilités physique et psychique : un entretien ou un questionnaire en ligne en guise de préparation au retour en classe, ou de poursuite à distance, mais dans un espace déconfiné, peuvent être réfléchis. Une écoute privilégiée des élèves, dont des espaces-temps seraient dédiés, ainsi qu'une observation fine de l'aisance corporelle sont à envisager.

Les choix de contenus : Afin de s'adapter aux besoins nouveaux des élèves, et pour tenir compte du cadre sanitaire, une adaptation du projet pédagogique s'impose. Selon des modalités adaptées, le choix des contenus peut continuer à se référer aux domaines du socle commun et aux objectifs généraux de la discipline. Ceux-ci permettent de concevoir une approche globale de la formation des élèves, dans leur environnement physique, humain, et d'appréhender la diversité des publics et leurs besoins. Des orientations larges de contenus ont été formulées sur Eduscol² par cycle d'enseignement pour la période à venir. Ils peuvent autant que de besoin, inspirer votre action et votre démarche de réflexion. Vous restez cependant maîtres du choix des priorités et des inflexions à donner, en fonction de votre public, et en projection des semaines à venir.

Le choix des activités physiques supports : Il faut accepter de revoir les programmations d'APSA arrêtées pour l'année scolaire afin de proposer des activités plus facilement compatibles avec les contraintes sanitaires. Il s'agit là encore de faire preuve d'ingéniosité dans les formes de pratique pour respecter strictement les prescriptions sanitaires, et rassurer ainsi élèves et parents sur la vigilance de l'école à respecter les conditions qui s'imposeront lors de la reprise des enseignements en présentiel. Certaines activités peuvent se poursuivre, dans des conditions aménagées (STEP, Courses, parcours athlétiques, marche, danse (sans passer par le sol), course d'orientation (sans manipulation de pinces pour poinçonner et selon des parcours aménagés dans la gestion des espaces et du temps), Yoga, relaxation, musculation sans appareils... Il faut pouvoir également considérer l'EPS comme un espace-temps propice aux développements des gestes citoyens (prise de conscience du contexte sanitaire, sécurisation de soi et des autres, intégration les bons gestes à son activité courante, appréciation des distances...)

L'engagement physique : Il s'agit de réfléchir à une EPS qui se définit autour d'une reprise progressive et sécurisée de l'activité des élèves, tout en leur permettant de renouer avec le contexte scolaire. Ces premiers temps d'enseignement offriront pour certains les conditions d'une remise en forme ou d'une remobilisation physique et corporelle, pour d'autres un possible prolongement de ce qui a été réalisé ou mis en œuvre en période de confinement. Une réelle vigilance sur les conditions de sécurité passive et active sera attendue en privilégiant des exercices de durée moyenne et d'intensité modérée, afin de ne pas générer de stress et d'éviter tous risques d'accidents corporels.

Les formats de travail : Il semble pertinent de susciter des émotions positives, le plaisir de se retrouver et de partager une activité. Les formats ludiques (défis, formes de jeux en relais conservant les distances imposées, activités permettant de s'exprimer, de valoriser l'estime de soi, ses compétences...), le plaisir de partager une activité à plusieurs restent des leviers motivationnels utiles en cette période. Certaines séquences communes ou collaboratives peuvent voir le jour sur la base, par exemple, d'activités en extérieur tolérées à partir du 11 mai (marche rapide, courses lentes, jeux, etc.). Cette progressivité dans les apprentissages s'avèrera, d'autant plus importante pour une prise de conscience des élèves de leurs progrès au fur et à mesure des semaines écoulées. L'utilisation de différents supports (carnet, fiches, etc.) peut accompagner une reprise ou une poursuite de l'activité physique réfléchie pour et par des élèves « acteurs de leur santé ». Nous vous invitons également à la consultation attentive des recommandations pédagogiques du Conseil Scientifique de l'Education Nationale (en pièce jointe), dont les principes formulés s'appliquent à toutes disciplines.

² <https://eduscol.education.fr/cid150548/continuite-pedagogique-en-education-physique-et-sportive.html>

Enfin, dans ce cadre partagé de remise en activité physique des élèves et le respect des obligations sanitaires, l'animation de l'Association Sportive d'établissement peut être également réinvestie. Elle vient soutenir l'ambition collective, avec les spécificités que nous lui connaissons, et présente des leviers à exploiter pour maintenir et renforcer le lien entre les jeunes et l'école. Selon les particularités ou souhaits locaux, certains projets d'animation ou d'organisation peuvent également s'inscrire dans le cadre de partenariats, en lien avec le dispositif "Sport Santé Culture et Citoyenneté" (2S2C) spécifiquement annoncé dans ce contexte de déconfinement progressif. Les cadres de l'UNSS peuvent être un soutien à ce type d'initiatives.

L'équipe des IA-IPR d'EPS vous renouvelle tous ses remerciements pour votre engagement dans cette période exceptionnelle, et vous apporte tout son soutien pour les prochains jours et prochaines semaines. A ce titre, un webinaire sera organisé le jeudi 14 mai à 9h30. Chacun sera libre d'y participer et d'échanger. Vous recevrez un lien de connexion. Nous serons alors à votre écoute.

Dans l'attente de ce nouveau rendez-vous, veuillez recevoir nos plus sincères salutations.

Les IA-IPR d'EPS